

## Rapport d'orientation 2015-2016

Le Directeur Général devra, en collaboration avec le conseil d'administration, adapter le plan stratégique défini en septembre 2014 pour une amélioration continue de la qualité, tant au niveau associatif qu'au niveau des établissements, il pourra s'appuyer sur Madame Mazocki responsable qualité qui nous a rejoints au printemps.

Il aura également vocation à développer et adapter notre offre de service, notamment en organisant les réponses aux appels à projet. Nous devons être en capacité de saisir toute les opportunités qui pourraient se présenter pour accroître ou améliorer notre offre de service, notamment au regard des quelques moyens supplémentaires, certes insuffisants, qui ont été annoncés dans le cadre de la Conférence Nationale sur le Handicap du 19 mai dernier.

Le Directeur Général et la directrice de la MAS devront porter avec conviction le nouveau dossier d'extension de la MAS pour qu'il aboutisse. Le projet initialement déposé a été rejeté. Un nouveau projet, certes plus modeste, doit être porté rapidement afin de permettre le développement de l'accueil séquentiel et de jour mieux adapté aux attentes des familles de jeunes adultes, c'est une priorité associative forte.

Le concept d'inclusion, tout comme celui des pôles de compétence, nécessiteront un questionnement de la part du conseil d'administration et des directions d'établissement pour imaginer le futur.

L'examen des demandes de place pour le foyer Multi pôles de Betheny débutera prochainement. Pour rappel, il s'agit de 20 places d'accueil de jour, de 24 places de foyer de vie et 20 places de foyer d'accueil médicalisé. Du fait de l'ouverture des trois foyers de Betheny, il faudra également gérer les places des autres structures qui se libéreront à cette occasion. Pour cela, nous avons mis en place des commissions d'examen des demandes. Elles sont pilotées par le Directeur Général et composées de professionnels et d'administrateurs, elles s'appuient sur des critères objectifs et faciliteront le parcours de vie des usagers qui le souhaitent au sein de l'association. Le projet associatif prévoit un accompagnement tout au long de la vie.

L'association fait sienne la Charte Romain Jacob pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Pour cela, La Direction Générale et les Directions d'établissements doivent s'attacher au développement de partenariats avec les services de soins et hospitaliers. En effet, l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap n'est absolument pas satisfaisant. Nous devons donc travailler à une amélioration tant en matière de prévention qu'en matière de soins.

La création d'une astreinte de soins infirmiers et peut-être même de kinésithérapeute constituera une réelle amélioration. C'est un projet associatif qui doit aboutir rapidement.

Une convention cadre signée entre l'Adapei de la Marne et le service d'odontologie du CHU de Reims permet actuellement la réalisation d'un diagnostic de la santé buccodentaire de nos usagers. Après ce diagnostic, nous devons envisager les réponses à apporter pour l'amélioration de la santé buccodentaire des personnes accueillies. Les Docteurs Caron et Badran ont milité pour la mise en œuvre de cette étude, nous devons la soutenir et la faire vivre.

Le recensement des besoins présents et à venir tant en matière d'accompagnement qu'en matière de soins passent par la mise en place du dossier informatisé de l'utilisateur. Il s'agit là aussi d'une mission dévolue à l'ensemble des directions d'établissement et service sous la houlette de la direction générale. J'avais déjà fixé cet objectif pour 2015. Il n'a malheureusement pas été atteint pour les

raisons que vous connaissez, mais nous y sommes toujours très attachés. Les CVS ont été consultés au sujet du dossier unique de l'utilisateur, le cahier des charges a été rédigé en fonction des différentes consultations. Les développeurs de logiciel ont été reçus et le choix du produit devrait maintenant être finalisé rapidement.

Concernant l'action associative, les groupes de parole à destination des parents et/ou des frères et sœurs, que j'appelais de mes vœux n'ont vu le jour que dans quelques établissements, le travail doit être poursuivi. La création d'un groupe composé des psychologues associatifs peut être une des pistes pour la mise en place de « café parent » ou de réunions thématiques à destination des familles.

L'aide aux projets vacances sera maintenue et nous nous efforcerons de vous donner des infos pratiques par le biais de notre bulletin d'information.

Un véhicule de transport adapté aux personnes à mobilité réduite est mis à disposition des familles adhérentes de l'association sous certaines conditions. N'hésitez pas à le demander.

Tous ces nouveaux projets demandent des moyens. Il nous faut donc rechercher des modes de financements complémentaires à ceux existants. Pour cela, nous devons avoir une politique de recherche de financement diversifié.

Plus largement, les problématiques qui se posent à notre association aujourd'hui sont les mêmes que celles des associations amis du mouvement parental. Aussi, si je suis reconduite à la tête de l'association, je proposerai au conseil d'administration, dans les semaines à venir d'étudier les possibilités d'une collaboration forte entre les associations du département réunies sous l'égide de l'Adapei de la Marne.

Les orientations présentées ici nous engagent bien au-delà de 2016 et j'espère pouvoir rendre-compte en 2017 de réelles avancées dans tous ces domaines.

Je vous remercie pour votre écoute.